

CANTON DE VAUD



COMMUNE DE CRANS
LÉGISLATURE 2021 – 2026

Préavis No 29/24

**Demande d'un crédit de CHF 39'997.- (TTC)
pour la réfection et l'entretien du collecteur
E.C. au Chemin des Sports**

DÉLÉGUÉ MUNICIPAL : M. BERNARD HENRIOUX

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Dans le cadre des entretiens annuels du réseau de canalisations de la commune, l'entreprise en charge des travaux de curage du collecteur E.C. (Eaux Claires) passant sous le trottoir du Chemin des Sports a signalé la présence de nombreuses racines.

Le tronçon concerné débute à la hauteur du parking de l'école (aval) et va jusqu'à l'entrée du tennis club (amont), ce qui représente une longueur d'environ 120 mètres.

À la suite de cette information, le bureau Bernard Schenk SA a organisé un fraisage et une inspection caméra afin de s'assurer de l'état de ce collecteur.

Pour rappel, cette canalisation est un tuyau ciment d'un diamètre de 350mm et il fait partie du canal de Crans. Il est implanté sous le trottoir à une profondeur inférieure à 1 mètre.

2. Etat existant

L'inspection vidéo réalisée par l'entreprise Künzli Frères SA a mis en évidence les problèmes suivants :

- Canalisation cassée ou mal réparée à environ 2 mètres du regard implanté à la hauteur du parking.
- Présence de plusieurs grosses racines ayant passé par les joints de la canalisation.
- Nombreuses fissures longitudinales.
- Joints légèrement déboîtés.
- Plusieurs trous ayant servi initialement à drainer le terrain environnant.

Compte tenu de son statut de canalisation destinée à l'évacuation des eaux claires, il n'est pas nécessaire qu'elle soit étanche.

En revanche, les racines qui « forcent » les joints vont à terme provoquer des dommages et les fissures longitudinales montrent que la structure de la canalisation est atteinte.

Les points ci-dessus sont reportés sur le plan CR 24-652 PRJ11 daté du 7 juin 2024.

3. Description des travaux prévus

Compte tenu de son état, cette canalisation peut être gainée, ce qui permet de la remettre en état sans effectuer des travaux de terrassement. A noter que si la canalisation devait se déformer de manière plus importante, les travaux de gainage deviendraient impossibles.

Les travaux proposés sont les suivants :

- Travaux de génie-civil pour réfection de la canalisation cassée et la création d'une chambre de visite supplémentaire à mi-distance (à l'emplacement de la petite retenue d'eau).
- Gainage des 120 mètres de canalisation.

4. Démarches administratives

Ces travaux sont considérés comme de l'entretien.
Il n'y a donc pas de procédure d'autorisation à effectuer.

5. Coût des travaux

Les travaux proposés ont fait l'objet de demandes d'offres à plusieurs entreprises. Les entreprises suivantes ont répondu à nos demandes :

- AITV (Künzli Frères SA) et SCRASA SA pour les travaux de gainage.
- Girardi SA et AITV pour les travaux de génie-civil.

Le budget ci-dessous est basé sur les meilleures offres reçues. A savoir :

Chemisage du collecteur E.C. (AITV).	Chf	22'000.00
Interventions ponctuelles de génie civil (Girardi SA).	Chf	6'000.00
Divers imprévus (environ 10%).	Chf	3'000.00
Honoraires d'ingénieur pour phase d'étude et de recherche	Chf	2'600.00
Honoraires d'ingénieur pour phase d'exécution (plans, exécution, direction de travaux et mise en service).	Chf	3'400.00
Total des travaux HT	Chf	37'000.00
TVA 8.1%	Chf	2'997.00
Total des travaux TTC	Chf	39'997.00

1.

Remarques :

Les honoraires d'ingénieurs comprennent toutes les prestations nécessaires à la réalisation de plans d'exécution et au suivi des travaux ainsi que toutes les prestations géométriques nécessaires.

6. Financement

Cette charge sera financée par la trésorerie courante, compte 1403.00-collecteurs d'égouts. Ce dernier est un compte fermé ; la TVA sera récupérée auprès de l'AFC à Berne.

2. Conclusion

En conclusion des éléments précédemment évoqués, il est nécessaire d'assainir les collecteurs pour un montant de CHF 39'997.- (TTC avec 8.1% de TVA), pour les travaux sur le tracé du chemin du Prince jusqu'au chemin des Vignes.

Ceci étant exposé, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le préavis No 29/24 relatif à la demande a posteriori d'un crédit de CHF 39'997.- (TTC)

Oùis les rapports des commissions chargées de l'étude de cet objet ;

Attendu qu'il a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'accorder un crédit de CHF 39'997.00 TTC pour la réfection et l'entretien du collecteur E :C : au chemin des Sports,
2. de porter le montant de CHF 39'997.00 TTC, en augmentation du compte 1403.00 collecteurs d'égouts (mise en séparatif),
3. d'amortir cette somme sur 40 ans, soit CHF 999,93 par année.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité à Crans le 29.07.2024, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal lors de sa séance du 23.09.2024.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire suppléante
 Robert Middleton		 Pascaline Keller